

N°57/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 novembre 2021

OBJET : DELIBERATION POUR FIXER LE TARIF DE LA LOCATION DE LA MINI-PELLE AVEC CHAUFFEUR POUR LES ADMINISTRÉS DE LA COMMUNE POUR PETITS TRAVAUX ET REVISION DU TARIF DU TRACTOPELLE

Le quinze novembre deux mille vingt et un à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 16
Secrétaire de séance : Serge BLANC
Convocation en date du : 29 octobre 2021

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : AUBERT Sylvain (pouvoirs donnés à GRAS Julien), BARBAN Daniel (pouvoirs donnés à CATELAN Thierry), GIRAUD Sylvie (pouvoirs donnés à HELSEN Véronique)

ABSENT : GALLAND Daniel

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer un tarif pour les prestations avec la mini-pelle. Pour rappel, le tarif appliqué pour la mise à disposition du tractopelle avec un agent communal est de 50€/heure.

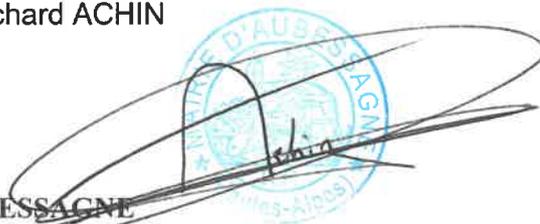
Il rappelle que ces services sont destinés uniquement aux administrés de la commune, pour des petits travaux (4 heures maximum) pour ne pas concurrencer les professionnels. Les interventions se feront sur la commune en fonction des capacités du service uniquement pour dépanner sur des travaux liés à l'eau potable et aux eaux usées.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le tarif de la prestation avec la mini-pelle à 80€ par heure
- **DECIDE** de réviser le tarif de la prestation pour le tractopelle à 100€ par heure
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE